

11^e

Festival International
du Film et de l'Image
des Mondes [Sous] Marins

" Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. "
Antoine de Saint-Exupéry


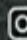

11^{ème} FESTIVAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES MARINS et SOUS-MARINS

11^e Festival International
du Film et de l'Image
des Mondes [Sous] Marins

FOUS de mer

DU 15 AU 18 OCTOBRE
TRÉBEURDEN - LE SÉMAPHORE
festivalsousmarin-bretagne.fr #FMSM

GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE FILMS MARINS

   Festivalsousmarin-bretagne.fr

Une manifestation signée EMBARQUE à TREB
Association soumise à la Loi du 01 juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901
Siret : 831 524 889 00019

N° RNA : W223002127

APE : 9499Z



Règlement du concours

Article 1 - Objectif du concours :

L'objectif est d'offrir, aux professionnels et aux amateurs cameramen, producteurs et cinéastes du monde marin, le moyen d'exprimer leur conviction à devoir protéger le monde marin sous toutes ses formes et de participer à sa valorisation à l'occasion du " 11^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES MARINS et SOUS-MARINS " de TRÉBEURDEN, dont le but est de promouvoir et de valoriser notre planète bleue auprès d'un large public.

Article 2 - Catégories et thèmes retenus par le Conseil d'Administration du festival pour l'année 2026 :

Pour cette XI^{ème} édition 2026, le concours est organisé de la manière suivante :

- *concours professionnels, définis ci-après sous la terminaison " Masters "*,
- *concours amateurs, définis ci-après sous la terminaison " Espoirs ".*

Les thématiques retenues sont :

- *Aventures et odyssees marines,*
- *Sports marins extrêmes,*
- *Natures marines : oiseaux, paysages marins,*
- *Préservation, sensibilisation à la biodiversité marine, au travers des pollutions apparentes et rencontrées par les navigateurs sur toutes les mers du globe.*

Les catégories retenues sont :

- *Aventures et odyssees marines, long métrage, court métrage ou clip (à destination des Masters et des Espoirs),*
- *Sports marins extrêmes, long métrage, court métrage ou clip (à destination des Masters et des espoirs),*
- *Natures marines : oiseaux, paysages marins long métrage, court métrage ou clip (à destination des Masters et des espoirs),*
- *Préservation, sensibilisation à la biodiversité marine, long métrage, court métrage ou clip (à destination des Masters et des espoirs),*

Article 3 - Prix :

Trois nominés seront choisis par délibération d'un jury pour chaque catégorie, ce qui donne :

Prix masters *Aventures et odyssees marines, long métrage, court métrage et/ou clip*

1 Premier prix or

1 Second prix argent

1 Troisième prix bronze

Prix espoirs *Aventures et odyssees marines, long métrage, court métrage et/ou clip*

1 Premier prix or

1 Second prix argent

1 Troisième prix bronze



Prix masters Sports marins extrêmes, long métrage, court métrage et/ou clip

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs Sports marins extrêmes, long métrage, court métrage et/ou clip

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix masters Natures marines : oiseaux, paysages marins, long métrage, court métrage et/ou clip

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs Natures marines : oiseaux, paysages marins, long métrage, court métrage et/ou clip

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix masters Préservation, sensibilisation à la biodiversité marine, long métrage, court métrage et/ou clip

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs Préservation, sensibilisation à la biodiversité marine, long métrage, court métrage et/ou clip

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Points importants :

A- En fonction du nombre de films reçus, le jury pourra, de manière souveraine, regrouper certaines catégories en une seule.

Exemple : trop peu de films dans une des catégories = regroupement masters et espoirs, ou encore regroupement de deux ou trois catégories.

B- Le jury se réserve la possibilité de décerner à un film non retenu un prix spécial du Jury.

Les prix seront matérialisés par différents lots, dont un symbole “ très fort “ (or, argent, bronze) de la région trébeurдинаise, l’ormeau.



Article 4 - Inscriptions :

- Ouverture des candidatures : **01 Mai 2026**
- Date limite d'inscription : **31 Juillet 2026**
- Envoi des candidatures et des films à l'adresse ci-dessous :

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM et de l'IMAGE DES MONDES MARINS et SOUS-MARINS

Maison des Associations

BP 01, Impasse du Vieux Puits

22 560 TREBEURDEN

Courriel Festival : contact@festivalsousmarin-bretagne.fr

Site du festival : <https://festivalsousmarin-bretagne.fr/>

- Vos contacts :

- Infos Festival :

Patrick Bourgès

patrick.bourges@eecbois.fr

Port : 06 26 74 01 24

- Infos techniques concours :

Site du Festival : <https://festivalsousmarin-bretagne.fr/>

Courriel Festival : contact@festivalsousmarin-bretagne.fr

Article 5 - Frais d'Inscriptions :

Les frais d'inscription sont portés à **15 € + 5 €** par œuvre présentée quelle que soit la catégorie.

(Exemple : frais inscription 1 x 15 + 2 films = 2 x 5, soit un total de 25 €).

L'inscription implique automatiquement l'accord et l'acceptation par le producteur et par l'auteur de toutes les règles de compétition telles qu'indiquées à suivre.

Les œuvres présentées sont des œuvres récentes (≥ 2024).

Les œuvres antérieures à l'année 2024 pourront être projetées au public, hors compétition.

Article 6 - Format des oeuvres :

Trois formats sont proposés aux candidats :

6-1 Un format clip d'une durée comprise entre **3 mn minimum** et **8 mn maximum**.

6-2 Un format court métrage d'une durée comprise entre **8 mn minimum** et **25 mn maximum**.

6-3 Un format long métrage d'une durée comprise entre **25 mn minimum** et **52 mn maximum**.

Quelle que soit la catégorie, les images marines doivent représenter un minimum de **50 %** du temps global de la vidéo.

Les œuvres seront présentées sous format **DVD**.

Taille des images : **Full HD, soit 1920 X 1080**.

Formats : **MP4 ou MOV (codec H264)**.

Les formats **4K** sont exclus.



Les films peuvent être envoyés sur support **USB** ou **CD/DVD Rom**, ou **disque dur** ou par **We Transfer**.

Ils seront tous livrés en version française (**étrangers avec sous-titre français acceptés**).

Tout film non accompagné de sa fiche et des frais d'inscription ne sera pas pris en compte.

Nota : Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à compétition. Pour autant, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute perte de données survenue au moment des téléchargements sur le Web ou lors de la compétition elle-même.

Article 7 - Jugement des œuvres présentées :

Quelle que soit la catégorie, les films seront classés par le jury sur la base de quatre éléments :

- 1- genre, thème, histoire, scénario ;*
- 2- qualité des images ;*
- 3- musique du film ;*
- 4- intérêt patrimonial, pédagogique et/ou environnemental.*

Chaque élément sera noté de **1 à 10 points (1 mauvais à 10 très bon)**, soit une note globale sur **40 points maximum**.

Article 8 - Jury :

Dans le respect de l'impartialité qui s'impose pour un tel concours, le Conseil d'Administration du Festival a décidé qu'un membre du jury ne pourra être **sollicité qu'une fois tous les trois ans**.

Le jury 2026 sera composé de **six à huit membres** :

- *des professionnels caméramen marins et/ou sous marins,*
- *des amateurs caméramen marins et/ou sous-marins,*
- *des amateurs ou professionnels caméramen non marins.*

Nota : Un vote du public est actuellement à l'étude. S'il devait se tenir, le classement Jury + Public sera précisé aux candidats pour **fin Juillet 2026**.

En l'état, c'est ce règlement daté du **01 Mai 2026** qui fait référence.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées.

En cas d'égalité de vote au nombre de points, ou en cas de litige, la voix du Président du jury sera prépondérante.

Un lauréat titulaire de plusieurs titres dans une même catégorie : or et argent et bronze, se verra remettre uniquement la plus haute distinction (**exemples** : or et argent ou bronze = or ; argent et bronze = argent).

Article 9 - Droit de propriété :

Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours déclarent être propriétaires légitimes de tous les droits liés à l'**œuvre** qu'ils présentent, y compris les musiques de l'œuvre.

Ils déclarent disposer également de tous les droits à l'image des personnes présentées dans les œuvres en concours.

L'Association organisatrice du concours ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, en cas de plainte d'ayant droit (SACEM, etc...).



Tout litige éventuel sera traité par le Tribunal Judiciaire de SAINT BRIEUC, seule juridiction compétente sur le territoire du festival.

Article 10 - Utilisation des œuvres par l'Association organisatrice et porteuse du Festival International du Film et de l'Image des Mondes Marins et Sous-Marins à TREBEURDEN :

10 a - Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours conviennent que les œuvres toutes catégories confondues peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique du festival, ainsi que pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet, etc...

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de **2 mn** d'images par œuvre.

Par contre les œuvres proposées à la compétition pourront demeurer indéfiniment dans les archives de l'Association organisatrice. Elles pourront aussi être mises en ligne par lien de type Youtube ou autre, à compter des sites internet du Festival, de l'Association EMBARQUE à TREB et de l'Aquarium marin de Trégastel.

Cette acceptation donne aux organisateurs du festival l'autorisation de projection en public, durant la durée du festival, des œuvres en concours, sans réclamer de droits d'auteur ou de rémunération.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs, mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Aucun droit d'auteur ou autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant les festivals, que ce soit : en, ou hors compétition.

10 b - Les œuvres présentées au concours pourront être utilisées, libres de droits, lors d'expositions présentées à l'Aquarium marin de 22 730 Trégastel.

Elles pourront également être utilisées pour la promotion de ces expositions.

Cet accord résulte du partenariat établi entre l'Aquarium, géré par Lannion Trégor Communauté, et l'Association EMBARQUE à TREB, porteuse du Festival.

En signant le formulaire d'inscription à la compétition, les producteurs et les auteurs acceptent cette clause du règlement.

Article 11 - Annonce des résultats - retraits des lots

Le jury aura délibéré pour le **27 septembre 2026**.

Les nominés aux différentes catégories seront prévenus entre le **01 octobre et le 10 octobre 2026**, par courrier électronique.

La présence de tous les nominés est souhaitée à Trébeurden le **samedi 17 Octobre 2026 à 18 h 00**.

Les enveloppes, remises par le Président(e) du Jury au Président du Festival seront décachetées en public dans la salle du SEMAPHORE de Trébeurden par le Parrain ou la Marraine du festival, ou par le Président(e) du Jury en l'absence du Parrain ou de la Marraine, ou par un représentant du Festival, en cas d'empêchement de ce dernier.

Les lauréats seront invités à venir sur scène recueillir leurs lots.

Si le gagnant d'un titre ne peut venir chercher ses lots sur place le jour de la remise des prix, ceux-ci pourront être remis à une tierce personne de sa connaissance, ou lui être expédiés à ses frais.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM et de L'IMAGE des MONDES MARINS et SOUS-MARINS de la Côte de GRANIT ROSE -22 560 TREBEURDEN

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS FILMS MARINS 2026

A nous retourner avant le **31 Juillet 2026** au plus tard, accompagné du montant total des frais d'inscription

CANDIDAT au CONCOURS :

NOM / Prénom :

Nationalité :

COORDONNEES :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Adresse :

Code Postal Ville

PRODUCTEUR - REALISATEUR - SON - MUSIQUE :

NOM de la PRODUCTION :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :

NOM du ou des REALISATEURS :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :

NOM du SONORISATEUR et MUSIQUES :

E-Mail :

Tél. (n° auquel vous êtes facilement joignable) :

Pays :



Cochez la (ou les) case(s) selon la (ou les) catégorie(s) pour laquelle (lesquelles) vous souhaitez concourir :

Rappel du montant des frais d'inscription quelle que soit la catégorie : **15 € inscription + 5 € par œuvre adressée (Exemple : frais inscription 1 x 15 + 2 films = 2 x 5, soit un total de 25 €.**

Le règlement est à adresser par chèque libellé au nom de l'association **Embarque à Treb** ou par virement, sur demande du RIB de l'association.

- Concours Masters Aventures et odysées marines
clip court métrage long métrage
- Concours Espoirs Aventures et odysées marines
clip court métrage long métrage
- Concours Masters Sports marins extrêmes
clip court métrage long métrage
- Concours Espoirs Sports marins extrêmes
clip court métrage long métrage
- Concours Masters Natures marines : oiseaux, paysages marins
clip court métrage long métrage
- Concours Espoirs Natures marines : oiseaux, paysages marins
clip court métrage long métrage
- Concours Masters Préservation, sensibilisation à la biodiversité marine
clip court métrage long métrage
- Concours Espoirs Préservation, sensibilisation à la biodiversité marine
clip court métrage long métrage

Synopsis du film (remplir cet espace ou fournir un texte joint à la candidature est obligatoire pour valider votre inscription) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....


.....

.....

Joindre une photo du film ou de l'auteur pour publication sur le programme du Festival.



Le règlement est à adresser par chèque libellé au nom de l'Association Embarque à Tréb, ou par virement (RIB ci-dessous).

 Crédit Mutuel de Bretagne		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Banque 15589	Guichet 22846	N° de compte 051607931 40	Clé RIB 81
Titulaire du compte	: EMBARQUE A TREB MAISON DES ASSOCIATIONS IMPASSE DU VIEUX PUIS BP 1 22560 TREBEURDEN		
Domiciliation	: CCM TREBEURDEN		
Devise	: EUR		
IBAN FR76 1558 9228 4605 1607 9314 081	BIC CMBRFR2BXXX		

Je soussigné :

Déclare avoir lu et accepté le règlement du concours du film marin 2026 organisé par l'Association EMBARQUE à TREB, sise à 22 560 TREBEURDEN.

Lu et approuvé le règlement
(Recopié à la main)

Signature..... (Obligatoire)

